



**PRÉFET
DE LA SEINE-
SAINT-DENIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale et interdépartementale
de l'environnement et de l'énergie
d'Île-de-France**

Service Police de l'Eau

Paris, le 8 septembre 2020

LE PRÉFET DE LA SEINE-SAINT-DENIS
Chevalier de la Légion d'honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le code de l'environnement et notamment ses articles L.214-1 et suivants, R.214-1 et suivants ;

VU l'arrêté n°2020/1759 du 1^{er} juillet 2020 donnant délégation de signature à Madame Claire Grisez, Directrice Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Énergie d'Île-de-France par intérim ;

VU l'arrêté n°2020-DRIEE IdF-017 du 3 juillet 2020 portant subdélégation de signature ;

VU la déclaration au titre de l'article L.214-3 du code de l'environnement reçue le 2 septembre 2020, présentée par la société PICHET PROMOTION, enregistrée sous le n° **75 2020 00232** et relative à la mise en œuvre d'un dispositif de rabattement de nappe provisoire et à la régularisation de deux piézomètres de suivi quantitatif de la nappe sur la commune de Pavillons-sous-Bois (93) ;

Sur proposition de la cheffe de la cellule Paris proche couronne du service Police de l'Eau ;

donne récépissé à :

**PICHET PROMOTION
20-24 avenue de Canteranne
33608 PESSAC**

de sa déclaration relative à la mise en œuvre d'un dispositif de rabattement de nappe provisoire et à la régularisation de deux piézomètres de suivi quantitatif de la nappe sur la commune de Pavillons-sous-Bois (93).